



→***webinaire mobilités / promotions en
2024***



Informations générales sur les mobilités

—

*évolutions en 2024 et depuis 2019 (loi
de transformation de la fonction
publique)*



Changements induits par la loi TFP

- Elle a diminué fortement les prérogatives des CAP. Celles-ci examinent les questions disciplinaires et de recours, plus les mobilités ni les promotions.
- Les lignes directrices de gestion ont été prises en application de la loi TFP.

L'employeur (direction) a un rôle déterminant sur la carrière de l'agent, et le MTECT n'organise plus le dialogue social avec les représentants du personnel sur ces questions



Lignes directrices de gestion

- Elles n'ont pas un caractère normatif, mais sont des guides pour la gestion mobilités ou promotions. Elles peuvent être différentes chez chaque employeur.
- Au MTECT demeure un « cycle de printemps », pour prise de poste au 1^{er} septembre.
- Le reste de l'année, les postes vacants sont publiés « au fil de l'eau », du 30 mai de l'année N (depuis 2022) à la mi-février de l'année N+1.
- L'ensemble des postes sont ouverts « à l'extérieur », y compris aux recrutements sur contrat.



Les dates de la campagne 2024/09

Pour mémoire :

- Réception des candidatures : 31/03-14/04 2024
- Date limite d'avis du service d'origine : 12-19 avril 2024
- Date limite d'avis du service d'accueil: 26 avril 2024
- Publication des décisions de la DRH: **3 et 17 juin 2023.**
- Pas de publication des décisions complémentaires de la DRH d'annoncée



Nuages noirs sur la mobilité en 2024 ?

Depuis la parution de la note mobilité 2024, l'austérité budgétaire est passée par là

Des postes initialement ouverts pour la mobilité de septembre pourraient ne pas être finalement attribués, ou des dates d'affectation repoussées.

Le démarrage du fil de l'eau « tout agent » a été repoussé au 4 juin, les délais sur certains tours fortement réduits (3 semaines)



Les priorités légales

La loi de transformation de la fonction publique (TFP) crée une « super priorité » légale en cas de suppression de poste (arrêté de restructuration)

Les autres priorités légales sont:

- Situation de handicap.
- Rapprochement de conjoint.
- Centre des intérêts matériels et moraux (Outre Mer)
- Fonctionnaires exerçant ses fonctions dans les Zones Urbaines Sensibles



Obligations des services

- Les services recruteurs doivent proposer à tous les candidats un entretien si moins de cinq personnes ont manifesté leur intérêt pour le poste.
- Les avis défavorables doivent être motivés, et communiqués aux candidats, en amont de la décision pour les candidats avec une priorité légale.



Constats depuis 2020

- Le nombre de mutations est en nette diminution
- La charge de travail est reportée sur les services recruteurs et les agents
- Chaque « employeur » se replie sur son périmètre, il n'y a plus de coordination entre le MTECT et ses opérateurs
- Statistiquement les priorités légales n'améliorent pas le taux de réussite sur les mobilités



Evolution du site de recrutement

recrutement.ecologie.gouv.fr

Nouveau site mis en ligne par le MTECT en mars

N'est pas exhaustif (postes en DDT absents)

Comprend aussi bien les postes publiés pour le mois de septembre que les postes au fil de l'eau tous employeurs



Procédure

L'ex PM104 vit ses dernières heures, remplacée par un formulaire interministériel DGAFP à partir du 31 mai

Le formulaire tripartite (ex annexe F) sert à acter d'un décalage dans le temps de l'affectation

Pas de modification sur l'application des priorités légales en 2024, toujours très restrictives et soumises au fait d'être classé par le service d'accueil



Procédure

L'envoi des formulaires se fait :

- auprès de sa hiérarchie et son bureau RH, qui sont chargés de transmettre au(x) service(s) d'accueil, lorsque l'on est au MTECT et ses opérateurs
- directement auprès du ou des services d'accueil lorsque l'on est à l'essaimage

Dans tous les cas il faut s'assurer que le(s) services d'accueil ont reçu la candidature



Quelques conseils

Il devient nécessaire d'être proactif dans sa recherche de poste, le temps à y consacrer est conséquent

En cas de contrainte temporelle ou géographique notamment, mieux vaut élargir sa recherche et faire des candidatures sur plusieurs postes

Disposer de sa fiche financière en amont en cas de demande de mutation vers un autre employeur (RIFSEEP), et préparer chaque entretien spécifiquement. Les entretiens pros jouent un rôle.



Points de vigilance fiche de poste vs offre d'emploi

Les services ont pour consigne de rédiger des offres d'emploi prenant de plus en plus la forme d'annonces attrayantes et « compréhensibles » pour des recrutements externes

Elles s'écartent donc potentiellement de la fiche de poste dont doit disposer tout fonctionnaire, listant ses missions et les sujétions auxquels il est astreint



Points de vigilance durées minimales et maximales

Des durées minimales et maximales peuvent être imposées sur un poste, depuis le début 2023

De trois ans pour les premières, un avis défavorable au départ pourra être imposé, même en cas de priorité légale à faire valoir alors

De huit ans pour les secondes, elles visent principalement les fonctions rattachées aux directions

Seule la mention de ces sujétions au moment du recrutement est opposable à l'agent



Informations générales sur les promotions

—

évolutions suite à la loi dite de transformation de la fonction publique (TFP)



L'entretien professionnel

Une première étape essentielle :

- C'est au moment de l'entretien professionnel que le sujet de la proposition par la hiérarchie doit être abordé.
- Les appréciations générales sont reportées dans les fiches de proposition.



Le processus général

- La proposition établi par le supérieur hiérarchique
- Classement direction/Établissement
- Inter classement ZGE (harmonisateur)
- Examen DRH et publication des résultats

Respect de l'égalité entre les femmes et les hommes



La campagne 2024

Date limite de réception par l'harmonisateur : 7 juin 2024

Date limite de réception par la DRH : 9 août 2024

Résultats attendus pour la mi-décembre 2024



Concrétisation de la promotion

- Tableau d'avancement
- Liste d'aptitude de C en B
- Liste d'aptitude de B en A



Impact RIFSEEP

- « Ticket » promotion
- Mise au socle
- Éventuellement ticket mobilité « ascendante »



Vos droits

- Information
- Explication
- Défense et soutien



Quelques conseils

- Être proactif
- Préparer son dossier
- Si l'information ne descend pas, sollicitation de votre interlocuteur FO



Recours

- Recours administratif
- Recours contentieux